# **PROAGRI**

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN



Public

Agriculteurs dont le certiphyto arrive en fin de validité

Durée

1 jour

Une à deux sessions par mois à partir du 20 septembre 2022 - Montauban

Pré-reauis

Disposer de son certiphyto décideur

Intervenants et responsables de formation :

Conseillers CA82 / ADPSPA82 habilités au renouvellement du Certiphyto



Contact .

**Inscription** 05 63 63 34 48

(muni de votre carte certiphyto)

Formation susceptible d'être financée par VIVEA ou autres organismes de formation

- Repas du midi à la charge des stagiaires Chèque de caution (126€ TTC)
- > Formulaire d'inscription



FORMATION

# Renouveler son Certiphyto - Exploitant(e)s!

en exploitation agricole non soumise à agrément



# **OBJECTIFS**

Acquérir ou consolider les connaissances en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : règlementation et sécurité environnementale, prévention des risques pour la santé et la sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public, réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives.



# CONTENU

Actualiser ses connaissances en matière de santé et d'environnement Prendre conscience du risque lié aux phytos : signification des pictogrammes et pertinence des phases de risques, danger lié à chaque produit, principaux points et nouveautés réglementaires. Retour d'expérience sur les techniques qui permettent de réduire l'usage des produits phytosanitaires : écophyto, lutte intégrée, lutte indirecte, éléments liés à l'évaluation du risque et à la décision d'intervention, lutte directe : sans produits phytosanitaires (méthodes alternatives : biocontrôles et interventions mécaniques), optimisation de l'usage des produits phytosanitaires.

A l'issue de la formation, le renouvellement du certificat décideur en entreprise non soumise à agrément est acquis pour une durée de 5 ans. La demande doit être effectuée en ligne (service public.fr) par le stagiaire.



# **MÉTHODES**

Exposés - Échanges d'expériences - Pédagogie active et participative Évaluation des acquis des stagiaires réalisée en cours de formation

agri82.chambre-agriculture.fr

f)/chambagri82





Nos partenaires financiers :















ADPSPA 82

formation

# **FICHE D'INSCRIPTION**



#### Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne

130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban Cedex

Organisme de formation enregistré sous le n° déclaration d'activités : 7382P001282

N° Agrément Conseil indépendant : IF01762 - Code PAE : 9411 Z

N°SIRET: 188 200 026 000 14

Contact: 05 63 63 30 25 - formation@agri82.fr



FORMATION					
Titre : <b>Renouve</b>	eler son Certiphyto - Expl	loitant(e)s en exploitat	ion agricole non soumi	se à agrément	
	Cautio				
Lieu:					
	u contenu et descriptif pédagog es de Vente jointes à cette fiche	gique et organisationnel indic	<sub>l</sub> ué dans le programme dont j	ai pris connaissance	
STAGIAIRE					
Nom :			Nom de naissance :	Nom de naissance :	
Prénom (conforme à l'État civil) :			Date et lieu de naissance :		
Adresse :					
Courriel :					
Téléphone :		Portab	le :	Fax:	
Statut :	□ Chef d'exploitation ¹ □ Retraité □ Aide-familial ¹ □ Conjoint collaborateur ou participant aux travaux agricoles ¹ □ En cours d'installation ¹ □ Cotisant solidaire ¹ □ Salarié, précisez : □ Opérateur ou □ Encadrant □ Autre, précisez :				
	<sup>1</sup> Contributeurs VIVEA <u>à jour de leur cotisation</u> sur l'année N-1 collectée par la MSA				
VOS BESOIN	ıc				
Avez-vous déjà	suivi une formation sur ce th		·		
Quelles sont vo	s attentes quant à ce stage ?				
Avez-vous des	remarques et/ou questions ?				
	-vous eu connaissance de ce □ Presse agricole □ Internet	stage ? - <u>plusieurs répon</u> : Bouche à oreille Conseiller CA82	ses possibles		
J'AUTORISE	la Chambre d'agriculture de	a Tarn et Garonne à utiliser	mes données nersonnelles	· ·	
AOIOI(IJL	■ la Chambre d'agriculture de Tarn et Garonne à utiliser mes données personnelles <u>:</u> □ pour traiter mon inscription - <u>à cocher de manière obligatoire</u> □ pour m'informer par courriel sur ses offres de formations				
SIGNATURE	Fait à :	L	_e :		

Signature du stagiaire ou de l'entreprise (titre du signataire) : \_\_\_\_\_\_

# FICHE COMPLÉTÉE À ENVOYER À (accompagnée du chèque de caution 2)

Assistante du Pôle Environnement, Agronomie et Végétal Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne 130 av. Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN Cedex Tél: 05 63 63 48 70 - Fax: 05 63 63 86 25 Courriel: beatrice.ruelle@agri82.fr

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**



#### Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne

130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban Cedex Organisme de formation enregistré sous le n° déclaration d'activités :

7382P001282

 $N^{\circ}$  Agrément Conseil indépendant : IF01762 - Code PAE : 9411 Z

N°SIRET: 188 200 026 000 14

Contact: 05 63 63 30 25 - formation@agri82.fr

#### PRÉAMBULE

Des modifications sont possibles sur les formations présentées. Le nom des intervenants, les dates et le lieu des formations ne sont pas toujours connus au moment de l'édition des fiches de formation. Un programme détaillé est envoyé avant toute inscription définitive.

#### **PUBLIC**

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux cotisants(tes) de solidarité, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles. Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toutes personnes souhaitant s'y inscrire et qui en acceptent les conditions, en particulier tarifaires.

#### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

#### PRÉ-REQUIS

Pour la plupart des formations, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales pour certaines.

#### PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les formations sont susceptibles d'être financées par VIVEA. Cette prise en charge concerne les actifs non salariés des entreprises agricoles à jour de leur contribution à VIVEA (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité) ainsi que les personnes en cours d'installation et ayant démarré le parcours (Plan de Professionnalisation Personnalisé - PPP). Pour tous ces publics, nos formations sont gratuites. Un chèque de caution est demandé lors de l'inscription. Pour les formations payantes, le tarif est précisé sur le programme adressé avant l'inscription définitive.

Pour les salariés d'exploitation et pour les autres statuts, la formation est facturée 23€\*/h soit 161€\*/jour de formation (\*net de taxe).

#### RENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il faut utiliser le bulletin d'inscription fourni. Selon les places disponibles, les inscriptions sont possibles jusqu'à deux jours avant le début de la formation. Une semaine avant celui-ci, sont envoyés : la convocation et un programme détaillé précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage de la formation (intervenants, dates, lieux, horaires). L'inscription définitive est prise en compte lors de la réception du bulletin et du chèque de caution.

#### FRAIS D'INSCRIPTION ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Un chèque de caution est demandé à l'inscription du stagiaire. Il lui sera restitué à l'issue de sa participation à la formation. En cas d'absence non signalée et non justifiée, le chèque de caution sera encaissé. Les chèques de règlement de frais et de caution doivent être établis à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne selon les montants précisés sur le programme détaillé de la formation.

A compter de la signature du contrat (fiche d'inscription remplie et renvoyée valant contrat), le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

#### ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

En cas d'absence non justifiée ou d'abandon au cours du stage pour un autre motif que la force majeure, le chèque de caution est retenu. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

#### ANNULATION DU FAIT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais de l'annulation ou du report de la formation. En cas d'annulation, le chèque de caution demandé sera retourné (ainsi que toutes autres participations financières).

#### **HORAIRES**

Les journées démarrent généralement entre 8h30 et 9h30 et se terminent entre 17h et 18h. Le nombre d'heures par journée de formation est de 7h.

#### **RESPONSABLE DE STAGE**

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage.

#### JUSTIFICATIF DE FORMATION

Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage.

#### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La prestation est assurée en partie en présence et sous contrôle du bénéficiaire, la prestation est assurée selon les données fournies par le bénéficiaire. La prestation ainsi établie reste sous son entière responsabilité. Les documents remis sont la propriété du bénéficiaire.

Le bénéficiaire autorise la Chambre d'agriculture à conserver l'ensemble des données réalisées en vue de les utiliser ultérieurement soit à des fins individuelles, soit à des fins collectives en conservant leur anonymat.

Les données personnelles serviront à mettre à jour la base « clients-prospects/Fournisseurs/Partenaires » des CA d'Occitanie accessible à l'ensemble de ses salariés, dont l'objectif est de pouvoir communiquer au client des informations susceptibles de l'intéresser : actualités règlementaires et institutionnelles, calamités agricoles, prestations, formations... La base de données est limitée à un usage interne et les données qu'elle contient ne sont pas communiquées à des tiers. La durée de conservation des données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. En tout état de cause, la Chambre d'agriculture s'engage à les conserver dans des délais raisonnables.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Chambre d'agriculture de Tarn et Garonne. Pour informations sur vos droits et sur vos données personnelles : agri82.chambre-agriculture.fr.

J'accepte que les données personnelles recueillies dans le cadre de cette prestation soient utilisées pour mettre à jour la base client des Chambres d'agriculture d'Occitanie.

